

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00393

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SORBIERS - PRISE EN COMPTE DE LA DECISION DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON DU 15 OCTOBRE 2019 ANNULANT LE JUGEMENT D'ANNULATION PARTIELLE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON EN DATE DU 05 JUIN 2018

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 88

Nombre de pouvoirs : 13

Nombre de voix : 101

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par

RECU EN PREFECTURE

Le 30 septembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220929-D20220039310

Date de mise en ligne : 30 septembre 2022

Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Mme Isabelle DUMESTRE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA, M. Jérôme GABIAUD, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT, Mme Solange MORERE, M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Alain SCHNEIDER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE DE SORBIERS - PRISE EN COMPTE DE LA DECISION DE LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE LYON DU 15 OCTOBRE 2019 ANNULANT LE JUGEMENT D'ANNULATION PARTIELLE DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LYON EN DATE DU 05 JUIN 2018

PREAMBULE

La commune de Sorbiers a approuvé par délibération en date du 16 décembre 2015 son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le 11 avril 2016, Saint-Etienne Métropole, devenue compétente en matière de PLU, a rejeté le recours gracieux présenté par Madame Marie-Hélène MASSON.

Par jugement n°1605109 rendu par le Tribunal Administratif de Lyon en date du 05 juin 2018, le PLU de la commune de Sorbiers a été partiellement annulé. Cette annulation porte notamment sur les parcelles cadastrées section BB n°4, 5, 6, 7, 8, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 27, 31, 87, 89, 90, 91, 92, 93 et 94 situées à proximité du château Fraisse.

Par un arrêt n° 18LY03030 rendu par la Cour Administrative d'Appel de Lyon en date du 15 octobre 2019, les articles 1, 2 et 3 du jugement n°1605109 du Tribunal Administratif de Lyon du 05 juin 2018 ont été annulés.

PRESENTATION

Le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Lyon enjoignait au Président de Saint-Etienne Métropole d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil Métropolitain la question du classement, par le plan local d'urbanisme de la commune de Sorbiers, des parcelles cadastrées section BB n° 4, 5, 6, 7, 8, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 27, 31, 87, 89, 90, 91, 92, 93 et 94, en tenant compte des motifs du jugement dans un délai de quatre mois à compter de la notification de celui-ci, qui est intervenue le 08 juin 2018.

Une délibération du Conseil Métropolitain n°2018.00370 du 04 octobre 2018, prenait en compte cette injonction et validait le lancement d'une réflexion en vue de définir pour les parcelles cadastrées section BB n°4, 5, 6, 7, 8, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 27, 31, 87, 89, 90, 91, 92, 93 et 94, les nouvelles dispositions à appliquer, celles-ci ne pouvant être déterminées d'emblée.

Suite à l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Lyon annulant les articles 1, 2 et 3 du jugement du Tribunal Administratif et donc l'injonction faite à Saint Etienne Métropole, il n'est plus nécessaire d'envisager un reclassement des parcelles ci-dessus énumérées.

Il convient donc d'abroger la délibération du Conseil Métropolitain n°2018.00370 du 04 octobre 2018.

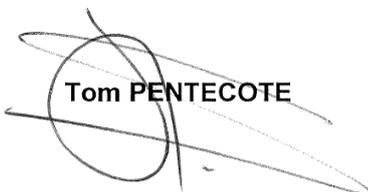
La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Département de la Loire et à Madame le Maire de la commune de Sorbiers. Elle fera l'objet d'un affichage à Saint-Etienne Métropole et à la Mairie de Sorbiers pendant un mois.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

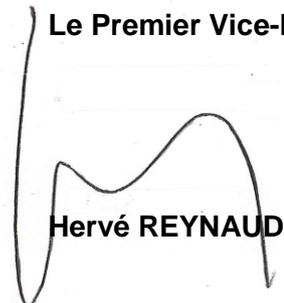
- **prend acte de l'arrêt n° 18LY03030 rendu par la Cour Administrative d'Appel de Lyon en date du 15 octobre 2019, annulant les articles 1, 2 et 3 du jugement n°1605109 du Tribunal Administratif de Lyon du 05 juin 2018 ;**
- **abroge la délibération n°2018.00370 du 04 octobre 2018 du Conseil Métropolitain validant le lancement de la réflexion en vue de définir, pour les parcelles cadastrées section BB n°4, 5, 6, 7, 8, 16, 17, 19, 20, 22, 23, 27, 31, 87, 89, 90, 91, 92, 93 et 94 sur la commune de Sorbiers, les nouvelles dispositions à appliquer ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous documents relatifs à cette procédure ;**
- **les dépenses correspondantes à la conduite de cette procédure seront imputées à l'opération N°416, article 202, du budget investissement 2022 Prospective, destination Planification.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,


Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,


Hervé REYNAUD